

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80
Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Permanence. — Cours Professionnels. — A tous les Travailleurs.

Partie Officielle. — Comité général. — Commission Exécutive. — Commission du Bulletin.

Partie non Officielle. — Fédération des Bourses du Travail — Revue du mois. — Bibliographie.

Permanence du 20 Janvier au 19 Février

20 Janvier	Isambart.	4 Février	Lamaudé.
21 —	Lebreton.	5 —	Nias (père).
22 —	Lagarde.	6 —	Noblet.
23 —	Leguilloux.	7 —	Potel.
24 —	Richard.	8 —	Potel.
25 —	Vallée.	10 —	Béty.
27 —	Septet.	11 —	Colombe.
28 —	Bret.	12 —	Denis.
29 —	Charrier.	13 —	Hougmar.
30 —	Carric.	14 —	Isambart.
31 —	Charpentier	15 —	Lebreton.
1 ^{er} Février	Gerbeaud.	17 —	Lagarde.
3 —	Lemoigne.	19 —	Leguilloux.

COURS PROFESSIONNELS

Organisés à la Bourse du Travail

TAILLEURS D'HABITS, tous les lundis à 9 heures du soir.

COUVREURS et PLOMBIERS - ZINGUEURS, tous les lundis, mercredis et vendredis à 8 heures du soir.

Les Cours des Ouvriers **COIFFEURS** sont terminés.

Prochainement ouverture des Cours de Dessin et de Sculpture.

Ces cours sont absolument gratuits.

A TOUS LES TRAVAILLEURS

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE

Nous vous adressons nos souhaits les meilleurs et les plus sincères.

Souhaits de paix et de bonheur pour tous. Espérons que la nouvelle année amène, avec elle, des jours tramés de soie et d'or pour tous les peuples de la terre qui, jusqu'à ce jour, n'ont connu que douleurs et misère. Espérons que les gouvernants de

tout pays, s'inspirant de la sublime loi d'amour, qui dit: Aimez-vous les uns les autres, travailleront efficacement à supprimer toute idée de suprématie, et travailleront, de même, à la paix universelle, en assurant à tous les travailleurs une existence exempte des soucis du lendemain.

Espérons que cela soit, ô travailleurs! vu que c'est ce que nous pouvons espérer de mieux pour la famille, pour la société, pour l'humanité tout entière.

Sur ce, continuons nos travaux d'émancipation et d'amélioration morale et matérielle, la loi de perfection nous l'ordonnant à tous et à chacun.

Janvier 1896.

G. POTEL.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion ordinaire du 17 décembre 1895

Président : Lebreton, des tailleurs d'habits, Assesseurs : Légglise et Charrier.

Le citoyen Portais, secrétaire-adjoint, excusé, est remplacé par le citoyen Colombe, comme secrétaire de séance

Sont présents : Ulliac, Mariot, Nias (père), Jarnet, Charrier, Lemoigne, Béty, Huchet, Lesimple, Lucas, Rousseau, Isambart, Lepage, Bouchot, Guérin (E-louard), Auffret, Bret, Léon, Hougmar, Michel, Praud, Petit, François, Rambaud, Colombe, Denis, Gerbeaud, Terlay, Lagarde, Lamandé, Carric, Leguilloux, Lepalmec, Vallée, Portais, Chauvet, Légglise, Lebreton.

Absents : Emeriau, Rubeau, Douillard, Mainvielle, Pouzelgues, Dellot, Prunier, Josselin, Rochette, Nias (fils), Marsac, Pellé, Gainche, Deschamps, Bras, Marchand, Hubon, Lequevel, Tardivel, Bretéché, Buisson, Marchand, Temple, Sevestre, Septet, Richard, Guérin, Peneau, Guillet, Enter, Merveilleux, Cadoret, Noblet, Gahier, Douillet, Ploteau, Ricordeau, Barillé, Roy, Ledouf, Rousselot, Cathelineau, Dudot, Pelletier, Lefouçère, Guillemodeau, Riou, Guinet, Juguet, Bernier, Coiffard, Brausseaud, Oheix, Blin, Trochard, Sorin

Excusés : Richard, des frappeurs ; Potel, des coiffeurs ; Desourme, Charpentier, Ribrac, Chauveau, Mahé, Dinaël.

L'ordre du jour appelle le renouvellement

de la moitié des membres de la Commission exécutive et qui seront élus pour un an, et de trois autres en remplacement de membres démissionnaires qui seront élus pour six mois, d'un membre au Conseil d'Administration, de deux membres à la Commission de contrôle, d'un membre à la Commission du Bulletin, de quatre membres à la questure.

Le secrétaire général demande à ce qu'il soit procédé comme antérieurement et que des scrutateurs soient nommés pour le dépouillement des divers scrutins. (Adopté.)

Sont désignés : Lesimple, Béty, Denis, Vallée et Lucas.

Mariot, des ajusteurs-tourneurs, soulève un incident en demandant la lecture du procès-verbal du dernier Comité général, n'ayant pas reçu le *Bulletin officiel* à domicile ainsi qu'il en a l'habitude.

Le secrétaire général lui répond que son Bulletin a été mis à la poste avec les autres et que la faute ne peut lui incomber.

Plusieurs délégués déclarent qu'il est inutile de lire le procès-verbal puisque tous l'ont sous les yeux.

Le citoyen Mariot retirant sa demande, l'incident est clos.

Ulliac, des ajusteurs-tourneurs, revient sur la question Le Tessier et demande des preuves que, dit-il, on avait promis d'apporter écrites à cette séance.

La question est renvoyée à la fin de l'ordre du jour.

Après lecture des lettres accreditant les divers candidats à la Commission exécutive, le scrutin est ouvert.

Lamandé proteste contre la candidature du citoyen Isambart, des couvreurs, qui est sortant. Il fait appel au règlement.

Après échange d'observations et la constatation que le nombre de candidats était inférieur à celui des membres à élire, le Comité général décide de maintenir la candidature d'Isambart.

Il décide également que pour les commissions autres que la Commission exécutive, le vote aura lieu à mains levées.

Questure. — Au sujet de la questure, Béty demande à ce qu'elle ne se compose que de trois membres au lieu de cinq, ce nombre étant suffisant.

Le Comité général se rallie à la proposition. Sont élus : Béty, des camionneurs ; Hougmar, des frappeurs ; Légglise, des tailleurs d'habits.

Administration. — Le citoyen Nias fils, des chemins de fer, est élu en remplacement de Juguet, des tabacs, démissionnaire.

Bulletin officiel. — Est élu le citoyen Denis,

des outilleurs en bois, en remplacement de Lajarrige.

Contrôle. — Chauvet, des tailleurs d'habits et Guérin, des boitiers, sont élus en remplacement de Vallée et Le Tessier.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Résultat du scrutin

Votants 40
Majorité absolue 21

Sont élus :

Pour six mois :	Lamandé	par 30 voix
—	Biet	» 30 »
Pour un an :	Septot	par 34 voix
—	Richard	» 34 »
—	Colombe	» 33 »
—	Isambart	» 33 »
—	Vallée	» 32 »
—	Lebreton	» 32 »
—	Béty	» 27 »
—	Lagarde	» 26 »
—	Denis	» 21 »

Viennent ensuite : Leguillou, 16 voix ; Hougmard, 12 ; Lesimple, 10 ; Lamandé, 6 ; Mariot, 6 ; Charrier, 5 ; Petit-François, 3 ; Guérin, 3 ; Riou, 2 ; Biet, 2 ; Rousseau, 2 ; Dudot, 2 ; Lajarrige, 2 ; Portais, 1 ; Pouzelgues, 1 ; Rondeau, 1 ; Auffray, 1 ; Belhommeau, 1.

Sont élus pour un an, au second tour et à mains levées : Leguillou et Hougmard.

Reste à nommer un troisième membre pour six mois, qui sera élu dans une séance ultérieure.

Au nom de la Commission exécutive il est donné lecture du rapport suivant :

« Citoyens,

» Dans un article d'un nouveau journal ayant pour titre le *Réveil Nantais*, organe socialiste, dont la composition se fait au Populaire, il est fait une insulte aux administrateurs de la Bourse du Travail. A nous de relever la tête à cette lâche infamie ; car quels sont les administrateurs ? nous tous du Comité général, qui avons la main sur toutes les diverses commissions, et l'on nous accuse de tripotages.

» L'on nous prend pour un groupe de panamistes, vivant des produits de la Bourse, tirant sur les mamelles de cette bonne vache, ne faisant, pour besogne, que de la discorde.

» A qui en incombe la faute, si ce n'est à ces renégats qui se sont glissés parmi nous, faisant de l'espionnage, tâchant de détruire notre institution, notre travail de bien des années.

» Leur vue est d'en faire une à leur profit ; c'est là leur rêve.

» Je ne blâme nullement leurs institutions, loin de là ; ce que je blâme, c'est cette division qu'ils veulent faire entre les travailleurs, faisant le jeu de la réaction.

» Nous ne sommes pas partisans d'une polémique de presse. Il vaudrait mieux laisser la vipère se noyer dans sa fange. Cependant, le cas étant si grave, nous vous proposons de nommer une commission de trois ou cinq membres qui serait chargée de répondre à ce lâche auteur qui n'a pas la force de signer son nom, cachant son masque par une simple initiale.

» Votre Commission exécutive, dans sa séance du 10 courant, a approuvé l'article paru dans notre bulletin : là ne doit pas s'arrêter notre protestation.

» Citoyens, nous vous laissons juges de la situation. Nous avons fait notre devoir, nous croyons que vous ne ferez pas au vôtre.

» Nantes, 17 décembre 1895.

» Pour la commission exécutive et par ordre :

Le rapporteur, F. ISAMBART.

Le Palmec déclare ne pas connaître le nommé Levesque, mais croit que la note parue dans le « Bulletin » est suffisante ; certes, il n'approuve pas ce qui a été écrit dans le *Réveil nantais*, car cela fait le jeu des ennemis de notre institution, mais il ne voudrait pas aller si loin.

Colombe, au contraire, s'élève contre les calomnies lancées contre les anciens administrateurs de la Bourse et flétrit ces procédés indignes.

Tulève et Denis parlent dans le même sens. Bref, l'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

« A l'apparition du *Réveil nantais*, organe déclarant être socialiste indépendant, les travailleurs étaient en droit de penser que ledit organe serait fait pour la défense des prolétaires ; loin de là, dans le premier numéro, ledit journal foule aux pieds la première institution sérieuse qui a pu se maintenir à Nantes, et la compare à une caverne de voleurs et de tripoteurs.

» Le Comité général, convaincu que ces attaques ne peuvent venir des membres du parti socialiste et en même temps délégués à la Bourse du travail, émet le vœu que le nommé Eugène Levesque, auteur responsable de ces calomnies, soit jugé sévèrement par tous les honnêtes gens. »

On revient sur la question du citoyen Ulliac qui demande les preuves matérielles de la culpabilité de Le Tessier.

Mariot veut que l'on cite le nom de l'accusateur.

Denis, Colombe, Tulève et Vallée disent que la commission de 17 membres a eu toutes les preuves ; le Comité général l'a tellement bien compris qu'il n'a pas hésité à chasser Le Tessier ; dans ces conditions, il n'y a pas lieu de revenir sur cette vilaine affaire.

Le Comité général partage cet avis.

Lecture de la circulaire de la Verrière ouvrière de Carmaux. (Renvoyé à la Commission exécutive.)

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Secrétaire, D. COLOMBE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 24 décembre 1895

Ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Guérin.

Sont présents : Guérin, François Petit, Charrier, Nias père, Noblet, Carric.

Excusés : Lemoigne, Potel, Léglisé, Mailet.

Absents : Huchet, Isambart, Pouzelgues, Denis, Juguet, Lefoulère, Cadoret, Deschamps, Lajarrige, Ledœuf, Gerbaud, Charpentier.

Le citoyen Charrier est élu secrétaire de séance en remplacement du citoyen Léglise.

Correspondances

Lettre de la Fédération des Bourses du travail, demandant l'insertion, dans notre Bulletin, des procès-verbaux de la Fédération. (Adopté.) La commission du bulletin est chargée de faire le nécessaire.

Lettre de la Chambre syndicale des mouleurs et noyauteurs de Toulon, annonçant la grève de leur corporation.

Ordre du jour de la Bourse du travail de Rennes.

Le secrétaire général explique la présence des membres du Conseil d'administration à la séance. Le Conseil, dit-il, s'est réuni la veille, et a délibéré sur l'envoi d'une délégation à la réception municipale du 1^{er} janvier.

Le citoyen Guérin fait remarquer que la commission n'est pas en nombre pour délibérer.

Une discussion s'engage à ce sujet entre divers membres.

Il est fait observer que nous sommes allés les années précédentes faire la même démarche et que la délégation a toujours été approuvée par le comité général.

Les membres du Conseil d'administration, consultés, appuient la proposition, et font ressortir la nécessité de pouvoir faire prévaloir publiquement les revendications de la Bourse du travail, insister de nouveau sur l'insuffisance du local, au point de vue de son exigüité et de son éclairage pour les cours professionnels actuellement créés, et protester une fois de plus contre le retrait d'une partie de la subvention.

Après les explications de plusieurs membres, les citoyens Lesimple, Lepage et Nias fils, membres du Conseil d'administration, sont délégués à la réception du 1^{er} janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le secrétaire de séance,

P. CHARRIER.

COMMISSION DU BULLETIN

Réunion du 10 Janvier 1896

Présents : Colombe, Potel, Tulève.

Absents : Denis, Guérin.

Lettre de la Fédération des Bourses du Travail envoyant sa copie. (Adopté.)

Le secrétaire général est chargé de faire les envois nécessaires.

Lecture de divers procès-verbaux.

Lecture d'un article de Potel, intitulé « A tous les Travailleurs ». (Adopté.)

Lettre de MM. Flammarion et Vaillant concernant deux abonnements pour M. Corra et l'*Office du Travail*.

Le secrétaire est chargé de préparer deux notes pour la Maison du Peuple et la réception du Premier de l'An à la Mairie.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire, D. COLOMBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

FÉDÉRATION

DES

Bourses du Travail de France et des Colonies

80, RUE DE BONDY, PARIS

Séance du 20 décembre 1895

Bourses représentées : Aix, Alger, Angoulême, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Cholet, Dijon, Nantes, Narbonne, Nîmes, Paris, Perpignan, Saint Nazaire, Saint-Etienne, Toulouse, Tours.

Le précédent procès-verbal est adopté avec une observation du citoyen Grentzel (Cholet) sur la lettre Besset et une addition du citoyen Bonnet (Tours), spécifiant que le livre général de caisse dont il demande l'adoption serait divisé en autant de colonnes que le Comité fédéral a de genres de recettes et de dépenses, le Comité pouvant ainsi se rendre compte à tout instant, non seulement de la situation financière générale, mais de la situation de chaque chapitre.

CORRESPONDANCES. — Toulouse met son bulletin de décembre à la disposition du Comité fédéral et s'engage à servir gratuitement les exemplaires qui en seront demandés.

Alger explique le retard mis par elle à remplacer son délégué démissionnaire; charge de la représenter le citoyen Grenet et annonce qu'elle a nommé une Commission pour les réponses à fournir au Questionnaire sur les Bureaux de placement, etc., etc.

La Fédération départementale des Syndicats ouvriers de la Seine-Inférieure demande si la Fédération des Bourses est adhérente à la Confédération générale du Travail; si, après s'être transformée en Bourse du Travail, la Fédération voudra l'aider à organiser un Congrès national à Rouen en 1896, à l'occasion de l'Exposition ouvrière. — Le secrétaire donne connaissance de sa réponse, qui explique pourquoi Rouen ne peut organiser un Congrès national en 1896 et l'engage à se transformer le plus tôt possible en Bourse pour pouvoir demander au Congrès de Tours l'organisation du Congrès de 1897. — La réponse est approuvée.

Boulogne-sur-Mer explique que le journal *l'Echo des Syndicats* n'est point sa propriété, mais celle de syndicats adhérents à l'Union.

La chambre syndicale des Ouvriers réunis de la Voiture, de Niort, demande tous les renseignements nécessaires pour créer une Bourse du Travail.

Amiens, nouvellement transformée en Bourse, donne des détails sur son fonctionnement et remercie le Comité de la conférence faite par le citoyen Beausoleil.

Le citoyen Proust informe que ses occupations de président du Syndicat des Omnibus l'obligent à résigner les fonctions de délégué de la Bourse de Montpellier.

Le citoyen E. Degois, du syndicat des tourneurs-robinettiers, sollicite la représentation d'une Bourse du Travail.

L'union des syndicats professionnels ouvriers de Versailles demande au Comité fédéral un conférencier pour une réunion qui aura lieu le lundi, 23 décembre soir, en vue de la création immédiate d'une Bourse du Travail.

La chambre syndicale des Ouvriers réunis de la Voiture de Niort, remercie des renseignements fournis pour la constitution d'une Bourse du Travail, énumère les syndicats prêts à se fédérer, demande si la future Bourse devra admettre, et dans quelles conditions, des sociétés coopératives de production et annonce la demande imminente au Comité fédéral d'un conférencier qui séjournerait quarante-huit heures à Niort pour achever l'œuvre commencée.

Le secrétaire donne communication d'une lettre particulière à lui adressée par le citoyen Ed. Treich, secrétaire de la Fédération des syndicats ouvriers de Limoges et du Centre, et obtient l'autorisation d'y répondre officiellement.

Réserve faite des lettres de Toulouse, Niort et Versailles, la correspondance est approuvée.

Sur la lettre de Toulouse, le Comité fédéral décide que le prix des bulletins concernant la sixième publication de ses travaux sera perçu à son profit.

La chambre syndicale des Ouvriers réunis de la Voiture, de Niort, n'ayant pas encore fixé la date de la conférence qu'elle se propose d'organiser pour la création d'une Bourse du Travail, le secrétaire demande l'autorisation, si cette date était fixée avant la prochaine séance du Comité fédéral, de convoquer celui-ci extraordinairement pour le choix d'un délégué, et, éventuellement, la question de la Bourse du Travail de Paris.

Le citoyen Beausoleil (Nîmes) ne croit pas que le Conseil ait résolu la question de la Bourse du Travail dans le délai de quinze jours; par conséquent, la nomination seule d'un délégué pour Niort motiverait une réunion extraordinaire du Comité. Dans ces conditions, mieux vaudrait peut-être désigner ce délégué dès aujourd'hui.

Le citoyen Vild (Paris) demande lui aussi que le délégué soit désigné ce soir de façon à pouvoir prendre vendredi prochain les instructions de la Commission de propagande.

Le citoyen Pelloutier (Saint-Nazaire), estime, en effet, nécessaire une étude préalable en commun de la tactique qu'il importe d'adopter à Niort. Il ne s'agit pas d'y faire un discours, de rééditer les lieux communs sur la question sociale; il s'agit d'initier les syndicats de cette ville au fonctionnement intime d'une Bourse du Travail et, par maints exemples, de leur montrer les avantages de cette institution. Il y a donc lieu de dresser pour cette conférence une sorte de programme, qui puisse servir de modèle pour toutes les autres et qui entre dans les attributions de la Commission de propagande.

Le citoyen Braun (Nantes), qui accepte la délégation, est nommé à l'unanimité et devra se rendre vendredi à la séance de la Commission. Le Comité complète celle-ci par le citoyen Grentzel (Cholet), en remplacement du citoyen Proust.

Le citoyen Lavaud (Boulogne-sur-Mer) propose que le délégué, après en avoir conféré avec la Commission de propagande, visite sur son parcours les villes qui possèdent une fédération de syndicats.

Le trésorier déclare que l'état de la caisse interdit actuellement la dépense qu'occasionneraient ces stations.

Le citoyen Beausoleil (Nîmes) demande qu'en ce cas on avise les fédérations de syndicats du voyage de notre délégué à Niort et qu'on les informe qu'il les entretiendra volontiers si elles veulent payer les frais de séjour. Cette proposition est adoptée.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DE LA COMPTABILITÉ. — Le citoyen Viturat (Saint-Etienne), rapporteur, rend compte des travaux de cette Commission. Le bilan depuis la dernière vérification (23 juillet) se solde ainsi : Recettes, par cotisations, 319 fr. 40; par vente de bulletins des Bourses, 33 fr. 20; total, 357 fr. 60. — Dépenses : par frais de correspondance, 91 fr. 15; par fournitures de

bureau, 91 fr. 20; par frais d'imprimés, 166 fr.; par allocations au trésorier et au secrétaire, 85 francs; par frais de délégation, 32 fr. 95; par paiement des bulletins, 28 francs; total, 494 fr. 30. L'encaisse précédente (déduction faite d'une somme de 270 francs qui, affectée aux frais du délégué au Congrès de Nîmes, n'avait pas été encore enregistrée) s'élevant à 223 fr. 30, le total des recettes à ce jour est de 580 fr. 90; le total des dépenses de 494 fr. 30; reste en caisse, 86 fr. 60. — Ce bilan est approuvé. Le citoyen Viturat expose ensuite les propositions de la Commission pour la tenue de la comptabilité. Etant donné que le secrétaire et le trésorier reçoivent et paient des sommes à peu près égales, la Commission demande que tous deux puissent donner quittance de leurs recettes, solder leurs dépenses, en tenir compte, et qu'à chaque vérification de la comptabilité la Commission reporte sur le livre de caisse toutes leurs opérations.

Le citoyen Baumé (Toulouse) ne comprend pas que le trésorier corresponde avec les Bourses du Travail. Il devrait remettre les bordereaux et les quittances des cotisations au secrétaire qui seul peut écrire. Il y aurait là économie de frais de correspondance et simplification des comptes. Quant au secrétaire, il verserait au trésorier, au fur et à mesure de leur réception, toutes les sommes adressées.

Le citoyen Bonnet (Tours) allègue que, quel que soit celui des fonctionnaires désigné comme comptable, du moment où le trésorier et le secrétaire reçoivent à leurs noms des mandats, qu'ils sont ainsi obligés de toucher eux-mêmes, ils en sont nécessairement comptables pendant un certain laps de temps. Comment, par conséquent, les empêcher d'en tenir compte?

Le secrétaire démontre que la double comptabilité qu'il demande, avec report sur le livre général, est analogue au système de comptabilité employé dans les établissements où existent plusieurs caisses. Le seul moyen d'éviter ce système serait d'obtenir que les fonds de toute nature recueillis par le Comité fédéral fussent envoyés exclusivement au trésorier, et cela est, pour le moment du moins, impossible. Reste donc la proposition Baumé qui, chargeant le secrétaire de la tenue de la comptabilité, transforme le trésorier en un simple caissier. Le secrétaire craint de ne pouvoir effectuer cette tâche nouvelle.

Le citoyen Vild (Paris) soutient la proposition Baumé. A son avis, le trésorier ne doit avoir d'autres fonctions que de tenir la caisse et de délivrer les reçus que lui demande le secrétaire. A celui-ci doit incomber la tenue de la comptabilité.

Le citoyen Girard (Dijon) croit nécessaire de donner sa démission de trésorier parce que, lorsqu'elles recevront l'avis d'avoir à envoyer désormais tous les fonds au secrétaire, les Bourses du Travail croiront que le trésorier a manqué à son devoir.

Les citoyens Baumé et Bonnet, interprètes du Comité tout entier, contestent cette interprétation du citoyen Girard. Les Bourses sauront, en effet, que l'adoption

de la proposition Baumé n'a pour but que de simplifier le travail.

Le citoyen Birrer (Perpignan) préférerait que la comptabilité soit tenue par le trésorier, la tâche du secrétaire étant déjà lourde. Il conviendrait donc d'habituer les Bourses à envoyer exclusivement leurs fonds au trésorier; mais il est évident qu'aussi longtemps que les deux fonctionnaires recevront des fonds, il faudra deux comptabilités.

Le citoyen Braun (Nantes) déclare qu'à la Fédération des Métallurgistes, c'est le secrétaire seul qui correspond avec les syndicats, perçoit les cotisations et en délivre reçu. Le trésorier n'est que caissier.

Le citoyen Bonnet (Tours) appuie, à la fois pour la bonne tenue de la comptabilité et le contrôle permanent, non seulement de l'état général des finances, mais de l'état de chaque chapitre, la tenue d'un registre à colonnes par le secrétaire. Ce système, par les totalisations horizontales et verticales, permet de connaître à tout instant le bilan.

Le citoyen Fournier (Bordeaux) votera contre ce système parce qu'il doute qu'il puisse être bien suivi.

Les conclusions de la Commission, avec l'addition proposée par le citoyen Bonnet, sont adoptées à l'unanimité, moins une voix.

CONSTITUTION D'UNE BOURSE DU TRAVAIL A VERSAILLES — Le citoyen Beausoleil (Nîmes) et le secrétaire exposent le motif de la demande faite par l'Union des syndicats professionnels de Versailles alors qu'une Commission a été déjà précédemment nommée, sur l'initiative d'un groupe politique : l'Union socialiste des trois cantons de Versailles, en vue également de la création d'une Bourse du Travail. Il y a différend personnel entre le convocatéur de la réunion du 16 novembre, secrétaire du groupe politique, et le convocatéur de celle du 23 décembre, président de l'Union des syndicats. Chacun d'eux cherche donc à devancer l'autre dans la création d'une Bourse. La situation du Comité fédéral est difficile; mais il y a lieu d'accepter l'invitation pour le 23 décembre. Peut-être pourra-t-on mettre les deux adversaires en présence, les obliger à échanger des explications et, dans l'intérêt même de l'œuvre qu'ils poursuivent, les contraindre à fusionner les deux Commissions.

Le citoyen Lhermite (Angoulême) dit que le différend entre le citoyen Hébert, secrétaire de l'Union socialiste, et le citoyen Hainsselin, président de l'Union des syndicats, date de l'institution d'un conseil de prud'hommes à Versailles et qu'il sera difficile d'en éviter les conséquences. Peut-être le Comité fédéral ferait-il mieux d'organiser une réunion en dehors de ces deux personnalités.

Le citoyen Baumé (Toulouse) constate qu'en tout cas la création d'une Bourse de Travail appartient plutôt à une Union de Syndicats qu'à un groupe politique.

Le citoyen Pelloutier (Saint-Nazaire) est de cet avis; mais il ne faut pas oublier que, lors de la réunion du 16 novembre, le

citoyen Hébert déclara n'avoir pris l'initiative de cette création qu'après avoir constaté l'indifférence de l'Union des Syndicats. Quoi qu'il en soit, il est inutile de regretter ce qui a été fait; mieux vaut essayer de concilier les deux parties.

Le citoyen Lavaud (Boulogne-sur-Mer) propose que l'on informe le citoyen Hébert de la demande faite au Comité fédéral par le citoyen Hainsselin et qu'on l'invite à assister à la réunion du 23 décembre, non pour récriminer contre l'Union des Syndicats, mais pour s'expliquer avec elle et, si possible, lui apporter son concours.

Cette proposition est adoptée et les citoyens Beausoleil et Pelloutier désignés pour la conférence.

COMITE D'ACTION SYNDICALE. — Le trésorier expose que, pour liquider le compte du Comité d'Action syndicale constitué en vue de soutenir la grève de Carmaux, les organisations adhérentes sont imposées de la somme de six francs. Il demande l'autorisation de la verser. Sur une question, il déclare que cette imposition résulte du défaut de paiement d'autres Syndicats.

Le citoyen Lavaud (Boulogne-sur-Mer) demande que le Comité fédéral ne verse qu'à condition que le Comité d'Action publie la liste des syndicats qui ont failli à leurs engagements.

Le citoyen Baumé (Toulouse) désirerait, en outre, que la somme de liquidation fût proportionnelle, nombre de syndicats de faible importance ayant déjà payé toute leur contribution, quand de riches syndicaux ne l'ont pas fait.

Les citoyens Fournier (Bordeaux) et Pelloutier (Saint-Nazaire) estiment que, pour mettre fin à des abus trop fréquents, il y a lieu, pour le Comité fédéral, de procéder à l'égard du Comité d'Action avec la même rigueur qu'il a mise envers le Secrétariat national du Travail. Ils voteront donc la proposition Lavaud.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à minuit.

Le secrétaire, Fernand PELLOUTIER.

REVUE DU MOIS

Contrairement aux vieilles habitudes, le budget de la ville de Nantes est voté, et, avec lui, le chapitre où est inscrit la subvention de la Bourse du Travail. Comme nous nous y attendions, les 500 francs si injustement rognés l'année dernière n'ont pas été rétablis; mais, où notre surprise a été grande, c'est dans le vote du Conseil municipal. M. Guibourd, d'accord avec M. le maire, pour défendre notre subvention et repousser l'amendement de l'honorable M. Goullin, que l'on retrouve à chaque occasion pour demander la suppression de notre institution. Drôle de républicanisme, celui qui consiste à ne rien refuser aux exploités et ne rien accorder aux exploités.

Enfin, nous avons obtenu quelque chose! A la réception du Jour de l'An, l'administration de la Bourse ayant réclamé à M. le maire et à ses adjoints, comme elle l'avait fait les années

précédentes, des améliorations sensibles dans notre local, telles que le service téléphonique, un éclairage plus convenable, l'agrandissement des locaux pour les cours professionnels, etc.

M. le maire a promis de se rendre sur les lieux avec M. Montfort pour examiner la situation.

Pour cette raison, travailleurs mes frères, réjouissez-vous!

Une importante réunion a eu lieu à Barbin au profit de la Maison du Peuple actuellement en formation avec le concours des citoyens Gérald-Richard, député, et Perthuis, délégué de la Maison du Peuple de Paris. Nous faisons des vœux pour la réussite de cette œuvre absolument socialiste et engageons tous les travailleurs à y apporter leur concours.

La ligue des employés de l'octroi de Paris vient de remporter une victoire éclatante. Le Conseil municipal a voté les 3-12, c'est-à-dire que tous les employés auront un repos de 24 heures après 12 heures de services consécutifs. Toutes nos félicitations à ces braves ainsi qu'à leur vaillant président, le citoyen Coignet, et puisse leur exemple être suivi par les gabelous nantais.

Nous avons reçu une circulaire du comité d'action pour l'édification de verrerie ouvrière de Carmaux. Cette question étant actuellement à l'étude de notre commission exécutive nous y reviendrons le mois prochain. — D. C.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître à la Librairie socialiste (J. Allemane, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris), une brochure intitulée: *Qu'est-ce que la grève générale?* par les citoyens Henri Girard et Fernand Pelloutier.

Ecrite en un style clair, cette brochure combat victorieusement les arguments qu'on tente d'opposer à l'idée de la grève générale, et elle démontre aux travailleurs, aux amis sincères de l'émancipation économique du monde du travail, que c'est par la grève générale que l'on vaincra les forces coalisées du capitalisme international.

Prix de vente pour les Bourses du travail et les organisations corporatives: 3 fr. 50 le demi-cent; 7 francs le cent. — L'exemplaire: 10 centimes. Port en sus.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

Le Gérant: POTEL